

Gants de protection contre les risques minimes.

Gants de conception simple (gants conformes aux exigences de la norme EN 420) dont le concepteur présume que l'utilisateur peut juger par lui-même de l'efficacité contre les risques minimes dont les effets, lorsqu'ils sont graduels, peuvent être perçus en temps opportun et sans danger pour l'utilisateur.

Gants de protection contre les risques mécaniques.

Gants conformes aux exigences générales de la norme EN 420 relatives à l'ergonomie, la constitution, l'innocuité, le confort et ayant obtenu un classement de performances pour les caractéristiques mécaniques d'aptitude à la fonction suivante de la norme EN 388 (à l'exception des gants pour applications particulières qui font l'objet de norme spécifique) :

- résistance à l'abrasion (4 niveaux),
- résistance à la coupure par tranchage (5 niveaux),
- résistance à la déchirure (4 niveaux),
- résistance à la perforation (4 niveaux).

Les niveaux de performance sont classés dans un ordre croissant de 1 à n.


classe d'EPI	niveau de risque	contrôle du «type» d'EPI	contrôle du «type» d'EPI
I	risques mineurs	autocertification par le fabricant	sous la responsabilité du fabricant.
II	risques graves	examen CE de type par organisme notifié	sous la responsabilité du fabricant.
III	risques mortels		surveillance de fabrication par organisme notifié (essai de produits prélevés par sondage ou système de qualité EN 29000).

NORME PR EN 374

EN 374-1 Terminologie et performances requises

EN 374-2 Résistance à la pénétration

EN 374-3 Résistance à la perméation

EN 374-3	Temps de passage mesuré	Indice de protection
	> 10 minutes	classe 1
EN 374-2	> 30 minutes	classe 2
	> 60 minutes	classe 3
	> 120 minutes	classe 4
	> 240 minutes	classe 5
	> 480 minutes	classe 6

Gants protégeant contre les produits chimiques et micro-organismes


Définitions : Pénétration décrit le passage d'un produit chimique et/ou d'un micro-organisme à travers les imperfections du matériau ou les porosités et les joints du gant. Le temps de passage est le temps nécessaire (mesuré en minutes) des molécules d'un produit chimique à traverser la membrane protectrice lors de l'essai. Perméation est la diffusion, à l'échelle moléculaire, du produit chimique à travers le matériau constitutif du gant.


Critères :


a) Pénétration. Test de pénétration à l'air ou, à défaut, à l'eau (Test passe ou non)

b) Perméation. C'est la diffusion, à l'échelle moléculaire, du produit chimique à travers le matériau constitutif du gant.


Les films en caoutchouc ou en plastique d'un gant ne fonctionnent pas toujours comme barrières à des liquides. Parfois ils peuvent agir comme des éponges, absorbant les liquides et les gardant contre la peau. Pour cela, il est nécessaire de mesurer le temps de passage d'un liquide avant d'entrer en contact avec la peau.


 **EN 388**
Protection contre les risques mécaniques

 **EN 374-3**
Protection contre les risques chimiques

 **EN 374-2**
Protection contre les micro organismes

 **EN 407**
Protection contre la chaleur

 **EN 511**
Protection contre le froid

 Matériaux et objets en contact avec les denrées alimentaires

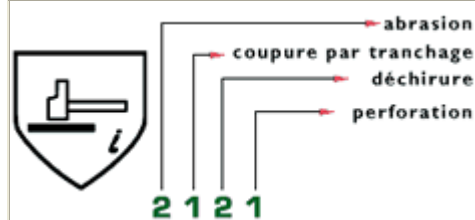
NORME PR EN 420

Exigences générales pour les gants de protection

- pH
- Teneur en Chrome
- Taille
- Dextérité
- Perméabilité à la vapeur d'eau pour perméable
- Innocuité (vérification que soudure, bord, produits incorporés ne sont pas nuisibles)

NORME PR EN 388

Gants protégeant contre les risques mécaniques



NORME PR EN 511

Gants protégeant contre les risques de froid convectif et froid de contact

- A** Résistance au froid convectif
B Résistance au froid de contact
C Perméabilité à l'eau
(0 = pénétration de l'eau au bout de 30 mn
1 = aucune pénétration de l'eau au bout de 30 minutes)

NORME PR EN 407

Gants protégeant contre les risques thermiques